

466/5
Telegramme

4.3.1919
Ministère Affaires Etrangères

pour Comité National Polonais

Paris.

Veillez porter, sans délai, ce qui suit à la connaissance du Gouvernement français:

les Ruthènes ont dénoncé la trêve ordonnée par la Commission Interalliée et repris les hostilités en Galicie orientale.

Vu qu'à la suite de la reconnaissance de la Pologne comme Etat souverain sa qualité d'Allié des Puissances de l'Entente a été formellement établie, l'attitude des Ruthènes est non seulement un acte hostile envers les Polonais, mais est dirigé aussi contre lesdites Puissances.

C'est dans ce sens du reste que s'est exprimée la Commission Interalliée a Lwów dans sa réponse donnée aux Ruthènes lors de la dénonciation de l'armistice.

Il importerait par conséquent d'exclure d'avance toute possibilité de succès de la part des Ruthènes sur le front en question, - succès qui non seulement rendraient dangereuse la situation de l'armée polonaise, mais qui porteraient une atteinte sérieuse au prestige de l'Entente à l'Est de l'Europe.

L'opinion publique en Pologne est unanime aujourd'hui à attendre un secours efficace et immédiat de la part des Alliés.

La Pologne pourrait venir à bout des exigences du front en Galicie si ce n'était que d'une part l'avance de nos troupes sur les fronts est et nord-est contre les bolchevistes engage continuellement de nouvelles forces, et que d'autre part il est impossible de retirer nos forces armées de la Posnanie, où l'état de choses n'est pas encore

466/T

Telegramme. O d p i s .

Ministère Affaires Etrangères
pour
COMITÉ NATIONAL POLONAIS

P a r i s .

Veuillez porter, sans délai, ce qui suit à la connaissance du Gouvernement Français:

les Ruthènes ont dénoncé la trêve ordonnée par la Commission Interalliée et repris les hostilités en Galicie orientale. Vu qu'à la suite de la reconnaissance de la Pologne comme Etat souverain sa qualité d'Allié des Puissances de l'Entente a été formellement établie, l'attitude des Ruthènes est non seulement un acte hostile envers les Polonais, mais est dirigé aussi contre les dites Puissances.

C'est dans ce sens du reste que s'est exprimée la Commission Interalliée à Lwów dans sa réponse donnée aux Ruthènes lors de la dénonciation de l'armistice.

Il importerait par conséquent d'exclure d'avance toute possibilité de succès de la part des Ruthènes sur le front en question, - succès qui non seulement rendraient dangereuse la situation de l'armée polonaise, mais qui porteraient une atteinte sérieuse au prestige de l'Entente à l'Est de l'Europe.

L'opinion publique en Pologne est unanime aujourd'hui à attendre un secours efficace et immédiat de la part des Alliés.

La Pologne pourrait venir à bout des exigences du front en Galicie si ce n'était que d'une part l'avance de nos troupes sur les fronts est et nord-est contre les bolschevistes engage continuellement de nouvelles forces, et que d'autre part il est impossible de retirer nos forces armées de la Posnanie, où l'état de choses n'est pas encore réglé et qui est menacée par les progrès, à ce qu'il paraît considérables, du bolchevisme en Allemagne.

Il nous est par conséquent impossible de disposer de forces nécessaires pour nous assurer un succès définitif sur le front en Galicie, d'autant plus que l'organisation de l'armée et le recrutement voté par la Diète ne fourniront de nouvelles formations que bien plus tard.

En présence de cet état de choses une aide immédiate de l'Entente nous paraît le seul moyen qui ferait ressortir sa puissance et son autorité dans les pays de l'Est et qui imposerait par force aux Ruthènes l'observation de l'ordre de cesser les hostilités.

Le Gouvernement Polonais est d'avis que la seule possibilité d'atteindre ce but serait que l'Entente donnât immédiatement l'ordre afin qu'au moins deux divisions roumaines se mettent en marche le long de la ligne Czernowitz-Kołomyja-Stanisławów pour se joindre à l'armée polonaise engagée près Lwów.

Veuillez télégraphier aussitôt résultat Votre démarche que Vous ferez au nom du Gouvernement Polonais en usant toute Votre énergie et influence.

Le Ministre des Affaires Etrangères.

Za zgodność odpisu:



36

242

réglé et qui est menacée par les progrès, à ce qu'il paraît considérables, du bolchevisme en Allemagne.

Il nous est par conséquent impossible de disposer de forces nécessaires pour nous assurer un succès définitif sur le front en Galicie, d'autant plus que l'organisation de l'armée et le recrutement voté par la Diète ne fourniront de nouvelles formations que bien plus tard.

En présence de cet état de choses une aide immédiate de l'Entente nous paraît le seul moyen qui ferait ressortir sa puissance et son autorité dans les pays de l'Est et qui imposerait par force aux Ruthènes l'observation de l'ordre de cesser les hostilités.

Le Gouvernement Polonais est d'avis que la seule possibilité d'atteindre ce but serait que l'Entente donnât immédiatement l'ordre afin qu'au moins deux divisions roumaines se mettent en marche le long de la ligne Czernowitz- Kołomyja- Stanisławow, pour se joindre à l'armée polonaise engagée près Lwów.

Veillez télégraphier aussitôt résultat Votre démarche, que Vous ferez au nom du Gouvernement Polonais en usant toute Votre énergie et influence.

Le Ministre des Affaires Etrangères

Antonydas
4/3 19, aa. K.S.

DO WODZĄCO WOJSK POLSKICH
ADJUTANT GŁÓWNY
WAR.
L. Dz. 46619 dnia 4. / III 1919.
załącz. Wyd.

37